

ASSOCIATION MEDICALE des Docteurs
Christian MAURER et Patrick GRANDJEAN

4, impasse des Merles .67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
Tél:03 88 78 68 04 - Fax : 03 88 77 89 21

Docteur Christian MAURER

67 1 03284 5

Spécialiste en
MÉDECINE GÉNÉRALE

A l'attention de
Monsieur le Directeur
de la CPAM de Strasbourg

Le 24/04/2010

Monsieur le Directeur,

Je viens de recevoir un courrier de votre Service Informatique, pour m'informer de la mise en place des Arrêts de Travail Dématérialisés.

Je tiens ici à saluer l'avancée technologique majeure que cette évolution représente...

Je lui trouve des **avantages indéniables** :

- Le patient concerné n'a plus besoin de remplir la moindre ligne sur un formulaire papier. Tant mieux : il est malade et doit se reposer...
- Il économise en outre un timbre.
- Vous réceptionnez l'avis immédiatement. C'est certainement un gain de temps pour les contrôles éventuels.
- Vos opérateurs de saisie vont enfin pouvoir prendre leurs RTT ... ou alors, vous pourrez enfin procéder à une compression des effectifs, avec une économie salariale bienvenue en ces temps de crise...

Cependant, il existe **quelques éléments négatifs**, et vous voudrez bien noter les points suivants :

- Le remplissage du formulaire « ancienne formule » prenait environ 45 à 60 secondes, avec toutes les précisions nécessaires, motif de l'arrêt, heures de sortie, dérogations éventuelles...
- Le formulaire on-line, « new look », où vous me demandez expressément de renseigner l'adresse de visite de l'assuré, son activité professionnelle, ainsi que les diverses rubriques habituelles, me prend 4 à 5 minutes de temps de travail.
- Après cela, il me reste à imprimer l'exemplaire à remettre IMPERATIVEMENT à l'assuré, à enregistrer l'avis de dépôt.
- Durée minimale de 2 minutes + consommation d'encre et de papier.

Je profite du présent courrier pour vous rappeler que la cotation CS accordée en 2007 est repoussée au début 2011, et que cette proposition s'inscrit dans le cadre général du plus profond mépris affiché envers la Médecine Générale, « pivot du système de soins » !!!

Je suppose donc que vous avez prévu une compensation financière à type de forfait pour cette nouvelle demande. Elle pourrait être équivalente au salaire mensuel d'un opérateur de saisie, avec RTT et congés payés, bien sûr. Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos propositions.

Il va de soi qu'en l'absence de réponse satisfaisante de votre part, je ne pourrai accéder à votre demande.

Je voudrais aussi que vous compreniez que le Médecin Traitant est épuisé, démotivé et écoeuré du manque de considération dont il est l'objet. 1€ n'y changera, d'ailleurs rien. Notre « collaboration », Télétransmission, CAPI, entretiens avec les DAM, etc devient un marché de dupes. Etonnez-vous que les jeunes ne veuillent plus exercer la Médecine Générale, qui, dans d'autres circonstances, pourrait être le « plus beau métier du monde ».

Sur ces considérations, un tant soit peu pessimistes, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments déçus et attristés.

P.S. une réponse serait appréciée.